

PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE CANNES-SALINES

TITRE DU PROJET

Programme de rénovation urbaine Cannes-Salines rue Transversales Sud

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET

Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Actions et prévention contre les inondations

LIEU DE RÉALISATION DU PROJET

Ajaccio, quartier des Salines

DURÉE DU PROJET

18 Mois

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'OPÉRATION

La Ville d'Ajaccio fait partie des communes du Sud de la France susceptibles d'être touchées par des inondations de très forte intensité. Les inondations de mai 2008. La loi de modernisation de la sécurité civile en date du 13 août 2004 a renforcé et précisé le pouvoir de police du Maire en matière de gestion des risques majeurs. Cette loi charge le Maire de l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde propre à sa commune. [Plan Communal de Sauvegarde, prévenir, agir, prendre en charge et avoir les bons réflexes en cas de catastrophe naturelle]. Le Conseil municipal du 6 juillet 2015 a approuvé le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville d'Ajaccio. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques de la sécurité intérieure.

Suite aux inondations de 2008, la Commune d'Ajaccio s'est engagée dans la mise en œuvre d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

Ce programme a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la population, les biens, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et la Collectivité Territoriale de Corse, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.

PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE CANNES-SALINES

Le PAPI de la Commune d'Ajaccio est ainsi orienté suivant 5 axes :

- l'amélioration des connaissances et le renforcement de la conscience du risque ;
- l'amélioration de la surveillance et les dispositifs d'alerte ;
- la mise en place des plans de prévention et les mesures de réduction de la vulnérabilité ;
- la restauration des champs d'expansion de crue et l'amélioration de la gestion dynamique des cours d'eau ;
- le développement des aménagements collectifs de protection localisée des lieux habités et le réaménagement des exutoires pluviaux des quartiers des Cannes et des Salines.

Dans la continuité des aménagements engagés sur le secteur du Quartiers des Salines et dans la rue Jean Luis, la Commune d'Ajaccio poursuit les aménagements nécessaires à la prévention des risques hydrauliques et hydrologiques sur le quartier par la réalisation de travaux au niveau des rues Candia et Jean Luis dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine.

Les travaux réalisés seront les suivants :

- Requalification des voiries et insertion des structures pour les modes de déplacements doux ;
- Mise en place d'un dispositif d'évacuation des eaux pluviales pour une occurrence centennale depuis la rue Pietri jusqu'à la mer ;
- Mise en place d'un ouvrage performant permettant un entonnoisement efficace ;
- Mise à niveau du réseau pluvial avec un cadre ;
- Mise à niveau de l'axe hydraulique « Jean Luis ».

PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE CANNES-SALINES

COÛT TOTAL DU PROJET

449 979 € HT

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION PORTÉE PAR LA VILLE D'AJACCIO

FEDER : 30% (PO-FEDER 2014-2020)
COMMUNE : 20%
ÉTAT : 35%
RÉGION : 15%

CONTACT POUR PLUS D'INFORMATION

Direction des Affaires Européennes et Internationales de la Ville
d'Ajaccio - contact.daei@ville-ajaccio.fr